

I – Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

Volume 20, numéro 1, 1989

L'Arctique : ses dimensions économiques, politiques, stratégiques et juridiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702465ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702465ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. (1989). I – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 20(1), 165–180. <https://doi.org/10.7202/702465ar>

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Hélène GALARNEAU*

I – Les relations extérieures du Canada

(octobre à décembre 1988)

A — Aperçu général

Le Canada était en campagne électorale au cours du trimestre d'automne et les élections du 21 novembre portaient au pouvoir, pour un deuxième mandat consécutif, le Parti conservateur et son chef, M. Brian Mulroney. L'Accord de libre-échange canado-américain occupait l'avant-scène des débats de cette campagne, d'ailleurs qualifiée par la presse « d'élection référendaire » occultant ainsi d'autres thèmes comme l'environnement ou les politiques sociales. Les dossiers de défense et de politique étrangère, même les délicates questions de l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire ou les négociations sur les pluies acides, n'étaient pratiquement pas abordés par les partis.¹

À quelques jours des élections, les chefs des partis d'opposition, le libéral M. John Turner et le néo-démocrate M. Ed Broadbent, s'insurgeaient contre les propos favorables au libre-échange tenus par la Première ministre britannique et le Président américain. M. Turner qualifiait « d'intervention étrangère à quelques jours du scrutin » la déclaration de Mme Thatcher qui liait l'avenir de la crédibilité du Canada en matière d'entente internationale à la ratification de l'Accord de libre-échange.² Une allusion de M. Reagan au libre-échange au cours d'un discours prononcé devant la Chambre de commerce des États-Unis soulevait également l'ire des deux chefs.³

Le 21 novembre, le parti de M. Mulroney recueillait la majorité des votes de l'électorat canadien en faisant élire 170 députés comparativement à 82 députés libéraux et 43 néo-démocrates. Le 34^{ème} Parlement débutait ses travaux le 12 décembre après un discours du trône essentiellement consacré à l'adoption de l'Accord de libre-échange, qui entra en vigueur tel que prévu après des procédures parlementaires exceptionnelles. Le Premier ministre ne procédait pas immédiatement à une

* *Documentaliste au CQRI. Cette chronique a été rédigée en collaboration avec Manon Tessier, assistante de recherche au Centre québécois de relations internationales.*

1. Voir Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 18 novembre 1988, p. 6 et Pierre APRIL, *Le Soleil*, 8 novembre 1988, p. B7.

2. Carole BEAULIEU, *Le Devoir*, 19 novembre 1988, p. A7.

3. *Le Devoir*, 18 novembre 1988, pp. 1 et 12.

réaffectation des portefeuilles ministériels; les responsabilités des six ministres défaits étaient temporairement cumulées par d'autres membres du Cabinet.⁴

Si la campagne électorale occupait la première partie du trimestre, on retiendra de la seconde l'examen de mi-parcours du GATT qui se tenait à Montréal en décembre, l'élection du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies et le vote canadien lors des débats de l'Assemblée générale à New York et à Genève sur la question palestinienne.

B — Les politiques de défense

1 — L'OTAN

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance atlantique, participant à Bruxelles les 8 et 9 décembre au Conseil semestriel de l'Atlantique Nord, énonçaient une série de propositions de désarmement conventionnel en vue des négociations qui doivent s'ouvrir entre les deux alliances militaires dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils suggéraient notamment une diminution de moitié des chars stationnés en Europe, une réduction des unités de combat destinées aux interventions rapides et l'instauration d'un système de vérification des mesures de désarmement.⁵ Cette réunion survenait quelques jours après l'annonce d'une réduction unilatérale des forces soviétiques en Europe de l'Est faite par le Président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Celle-ci, soulignaient les ministres de l'OTAN, apporte « une contribution positive au redressement » d'une situation marquée par la « prépondérance écrasante » des forces de l'Est et « témoigne du sérieux qu'attache désormais le gouvernement soviétique à l'examen des déséquilibres classiques ».⁶

Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN s'étaient pour leur part réunis à deux reprises à l'automne, d'abord au sein du Groupe des plans nucléaires en octobre à La Haye, puis pour la réunion du Comité des plans de défense au début de décembre à Bruxelles. Lors de cette dernière rencontre, « des différences flagrantes » étaient notées par les ministres entre les diverses contributions à l'effort de défense et le Canada était désigné parmi les pays membres n'ayant pas rempli les objectifs militaires prévus par l'Organisation. M. Perrin Beatty, ministre canadien de la Défense, estimait toutefois que l'OTAN devait reconnaître l'action entreprise par son pays pour renforcer son effort de défense en considérant la contribution canadienne pour l'ensemble de l'Alliance et non seulement en Europe.⁷

Par ailleurs, les pays membres de l'OTAN publiaient au cours du trimestre, un document intitulé: « Forces classiques en Europe: Les faits ».⁸ Cet exposé statistique

4. Pierre APRIL, *Le Devoir*, 8 décembre 1988, p. 2 et Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 8 décembre 1988, p. A3.

5. *Le Devoir*, 9 décembre 1988, p. 5; *The Globe and Mail*, 9 décembre 1988, p. A8 et Marcel Scotto, *Le Monde*, 10 décembre 1988, p. 3.

6. *Le Devoir*, 9 décembre 1988, p. 5.

7. *Le Devoir*, 2 décembre 1988, p. 5.

8. OTAN, *Forces classiques en Europe: Les faits*, 1988, voir aussi *Le Devoir*, 7 décembre 1988, p. 4.

du rapport des forces Est-Ouest était présenté par le Canada comme « un acte de transparence militaire » de la part de l'OTAN pouvant faciliter les nouvelles négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.⁹

2 – Désarmement et contrôle des armements

L'offre du Président soviétique de procéder à une réduction unilatérale des armes conventionnelles en Europe de l'Est et ainsi à la restructuration des forces du Pacte de Varsovie, était accueillie favorablement à Ottawa. Le premier ministre Mulroney qualifiait l'annonce soviétique « de contribution positive au contrôle des armements », le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soulignait, pour sa part, que la proposition de M. Gorbatchev améliorerait « considérablement la substance et la teneur des entretiens futurs entre Occidentaux et Soviétiques »,¹⁰ tandis que le ministre de la Défense considérait de son côté le geste comme un « signe encourageant » qui devrait être soigneusement étudié par le Canada et ses alliés.¹¹

Une semaine avant le vote de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renouvellement des membres non-permanents du Conseil de sécurité, le représentant permanent du Canada, M. Yves Fortier, prenait la parole devant le Comité de l'ONU sur le désarmement. Reconnaisant d'abord les progrès réalisés dans ce domaine par les États-Unis et l'URSS, il invitait les Nations Unies à jouer un rôle prépondérant dans le respect des accords de contrôle des armements. Le Canada, disait-il, appuierait une résolution prévoyant une étude sur les moyens d'accroître l'efficacité de la surveillance onusienne de tels accords. Il rappelait également l'importance qu'attache son gouvernement à l'interdiction des armes chimiques et des essais nucléaires et soulignait qu'une attention spéciale devait être portée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.¹²

3 – Questions diverses

Le ministre de la Défense autorisait à la fin d'octobre la mise sur pied d'un Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense (CCSAD). Ce nouvel organisme chargé de conseiller le Ministère de la Défense sur les aspects scientifiques et technologiques des questions de sécurité, sera constitué de représentants des secteurs industriel et universitaire et relèvera directement du chef de l'État-major de la Défense et du sous-ministre de la Défense nationale.¹³ Le ministère annonçait par ailleurs l'achat, au coût de \$2,75 millions, de deux bâtiments qui serviront de navires auxiliaires de lutte contre les mines. Ces navires, qui ont déjà fait partie de la flotte commerciale canadienne, seront dotés de l'équipement nécessaire aux opérations de lutte contre les mines.¹⁴

Enfin, après avoir intercepté, le 4 novembre, deux avions soviétiques ayant pénétré dans la zone d'identification de défense aérienne du Canada, le ministère de la

9. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 241*, 25 novembre 1988.

10. *Le Devoir*, 8 décembre 1988, pp. 1 et 10.

11. Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 8 décembre 1988, pp. A1 et A2.

12. *Le Devoir*, 19 octobre 1988, p. 5 et *The Globe and Mail*, 19 octobre 1988, p. A5.

13. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué 87/88*, 31 octobre 1988.

14. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué 93/88*, 15 décembre 1988.

Défense nationale soulignait que vingt-deux avions soviétiques avaient été interceptés depuis le début de l'année, soit le même nombre que celui de l'année dernière.¹⁵

C — Les politiques d'aide au développement

Une « Journée du développement » était organisée par l'ACDI pour la première fois cette année, et le sera désormais chaque année tous les premiers lundis d'octobre. La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, participait à cette occasion au pays à diverses activités reliées au thème du développement international.¹⁶ Devant un auditoire réuni pour le lancement du « Mois de l'exportation », elle annonçait notamment la création à Montréal et à Vancouver de nouveaux centres d'information régionaux de l'ACDI à l'intention des gens d'affaires. Ces centres régionaux annoncés dans la stratégie d'aide publique au développement présentée en mars dernier offriront un appui technique et l'information nécessaire aux représentants du secteur privé intéressés aux politiques et aux programmes de l'ACDI.¹⁷ M. Marcel Simard était nommé à la fin du mois de novembre au poste de conseiller et d'agent de liaison du Centre de Montréal.¹⁸

D — Les politiques d'immigration

La politique fédérale d'élimination de l'arriéré des 85,000 demandes de statut de réfugiés effectuées avant le 1^{er} janvier 1989, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la reconnaissance du statut de réfugié (C-55), était rendue publique le 28 décembre. Écartant l'amnistie, la ministre de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, annonçait que chaque cas serait analysé par un arbitre et un membre de la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié, créant ainsi, pour une période de deux ans, prévoit-on, un processus parallèle à celui que met en place la loi C-55. Dans l'éventualité où l'une de ces deux personnes trouverait un « minimum de fondement » à la demande, le requérant pourra solliciter la résidence permanente. Dans le cas contraire, il sera expulsé du pays. En attendant l'étude de leur dossier, les requérants seront autorisés à travailler au Canada.¹⁹

Au même moment, Mme McDougall annonçait la mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié à compter du 1^{er} janvier 1989, même si la liste des « tiers pays sûrs » n'a pas encore été dressée. Conséquemment, les réfugiés ayant transité par un pays tiers avant d'arriver au Canada ne pourront être expulsés immédiatement et pourront demeurer au pays lors de l'étude de leur dossier.²⁰ La nouvelle politique de l'Immigration permet en effet au Canada de

15. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué 88/88*, 4 novembre 1988.

16. ACDI, *Les nouvelles du développement*, vol. 1, no. 10, oct/nov 1988, p. 1.

17. ACDI, *Communiqué no 88-105*, 3 octobre 1988.

18. ACDI, *Communiqué no 88-125*, 30 novembre 1988.

19. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-44*, 28 décembre 1988; Paul CAUCHON et Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 29 décembre 1988, pp. 1 et 14 et Victor MALAREK, *The Globe and Mail*, 29 décembre 1988, pp. A1 et A4.

20. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 13 décembre 1988, p. 4 et Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 30 décembre 1988, pp. 1 et 8.

renvoyer des revendicateurs du statut de réfugiés sans que leur dossier ait été examiné dans les « tiers pays sûrs » par lesquels ils auraient transité et qui ne présenteraient pas de danger pour ces personnes. Toutes ces mesures, expliquait Mme McDougall, cherchent à rétablir l'équilibre au sein des programmes canadiens envers les immigrants et les réfugiés afin que, d'une part, les réfugiés potentiels et les immigrants « sachent que le Canada les accueillera » et d'autre part, que « ceux qui voudraient contrevenir à nos lois sachent que nous ne tolérerons pas leurs agissements ». ²¹

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration annonçait également en fin d'année, comme il est d'usage, son estimation du nombre d'immigrants qui seront acceptés au pays en 1989. Celui-ci devrait se situer entre 150,000 et 160,000 personnes, soit une augmentation de 25,000 comparativement à 1988. La prévision des admissions d'immigrants par catégorie se présente de la manière suivante:

Nombre d'immigrants par catégorie pour 1989²²

Catégorie de la famille:	57,000
Réfugiés au sens de la Convention et membres des catégories désignées:	30,000*
Réfugiés admis pour des raisons humanitaires:	3,000- 6,000
Travailleurs sélectionnés:	
- requérants principaux	21,000- 24,000
- conjoints et personnes à charge	24,000- 28,000
Gens d'affaires immigrants:	
- requérants principaux	4,000
- conjoints et personnes à charge	9,000
Retraités	2,000
TOTAL	150,000-160,000

* Comprend une estimation de 13,000 réfugiés pris en charge par le gouvernement, un nombre approximatif de 10,000 personnes parrainées par des groupes privés et environ 7,000 titulaires du droit d'établissement octroyé par la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Le gouvernement canadien exigeait à deux reprises au cours du trimestre l'obtention de visas obligatoires pour des visiteurs entrant au pays. Il voulait ainsi limiter l'entrée au pays de citoyens du Nicaragua²³ et de Trinité et Tobago²⁴ qui cherchaient à obtenir le statut de réfugiés, leur nombre ayant augmenté depuis le début de l'année. Dans les deux cas, un délai de 48 heures était toutefois accordé aux voyageurs demeurés en transit au moment de l'annonce. Enfin, la ministre McDougall diffusait plus tôt au cours du trimestre les détails d'un programme d'aide aux immigrantes. Une somme de \$25 millions sera ainsi consacrée à l'élargissement des services d'orientation, à l'accès aux cours de langue ainsi qu'à la formation professionnelle de ces femmes.²⁵

21. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-44*, 28 décembre 1988, p. 5.

22. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-43*, 23 décembre 1988.

23. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-38*, 28 novembre 1988 et *The Globe and Mail*, 29 novembre 1988, p. A4.

24. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-40*, 10 décembre 1988 et Peter MOON, *The Globe and Mail*, 12 décembre 1988, pp. A1 et A2 et *The Globe and Mail*, 12 décembre 1988, p. A11.

25. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-32F*, 27 octobre 1988.

E — Organisations et rencontres internationales

1 — L'ONU

Le 26 octobre, le Canada était élu, pour les deux prochaines années, membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, en compagnie de la Colombie, de l'Éthiopie, de la Finlande et de la Malaysia. Le mandat canadien, son cinquième à ce titre depuis les débuts de l'Organisation, fut obtenu dès le premier tour de scrutin avec 127 votes, 105 voix étant nécessaires pour la majorité des deux tiers requise. Le Canada qui cherchait à revenir au Conseil de sécurité après une absence de dix ans avait mené campagne depuis plusieurs mois avec la Grèce et la Finlande pour l'obtention de l'un des deux sièges réservés au groupe des pays occidentaux. Le nouvel ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, représentera le Canada au Conseil.²⁶ Au cours de ce mandat qui débutera le 1^{er} janvier 1989, le Canada entend « participer activement » aux travaux qui conduiront à l'indépendance de la Namibie et ainsi contribuer à la mise en place du plan des Nations Unies sur cette question, à l'élaboration duquel il avait contribué lors de son dernier mandat au Conseil. Quelques jours plus tôt, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait accueilli avec satisfaction les accords signés à New York prévoyant l'accession de la Namibie à l'indépendance et le retrait des troupes cubaines d'Angola sous le contrôle des Nations Unies. « Le Canada, précisait-il, est prêt (...) à offrir son aide pour assurer le développement de la Namibie indépendante. À mesure que les besoins seront déterminés, il précisera en quoi consistera sa contribution ».²⁷

Après le transfert à des civils des opérations du système de communication des Nations Unies, les militaires canadiens du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Iran et en Iraq (UNIIMOG) rentraient graduellement au pays au cours du trimestre. Un premier groupe formé de 54 signaleurs rentrait au Canada en octobre²⁸, une deuxième partie du contingent canadien, environ 147 soldats, était de retour en novembre²⁹ et le dernier groupe revenait en décembre.³⁰ Les 15 officiers canadiens détachés aux postes d'observation demeureront sur les lieux encore une année.

Le débat sur la Palestine marquait la session d'automne de l'Assemblée générale et le Canada était appelé à voter sur quelques résolutions s'y rapportant. À la suite de la décision des États-Unis, à la fin de novembre, de ne pas délivrer de visa d'entrée au dirigeant de l'OLP, M. Yasser Arafat, l'empêchant ainsi de s'adresser aux membres de l'Assemblée générale à New York, le ministère canadien des Affaires extérieures se déclarait préoccupé par ce refus et une protestation était communiquée à l'ambassade des États-Unis à Ottawa.³¹ À New York, la commission juridique des Nations Unies et

26. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 203*, 26 octobre 1988, *Le Devoir*, 27 octobre 1988, pp. 1 et 10 et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 27 octobre 1988, pp. A1 et A2.

27. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 255*, 22 décembre 1988 et *Communiqué no 259*, 30 décembre 1988.

28. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 84/88*, 4 octobre 1988 et Paul KORING, *The Globe and Mail*, 5 octobre 1988, p. A8.

29. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 89/88*, 18 novembre 1988 et *Le Devoir*, 22 novembre 1988, p. 2.

30. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 94/88*, 21 décembre 1988.

31. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 29 novembre 1988, pp. 1 et 8.

l'Assemblée générale appelaient les États-Unis à revenir sur leur refus, 121 pays ayant appuyé la résolution, dont le Canada.³² Le 2 décembre, le Canada appuyait également la résolution proposant le transfert des débats de l'Assemblée générale au centre des Nations Unies à Genève, du 13 au 15 décembre, afin que M. Arafat puisse prendre la parole lors des discussions sur la question palestinienne. Dès la première journée des débats, celui-ci prononçait un discours dont on retiendra principalement les propositions reliées à un plan global de paix. Au lendemain de ce discours, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, soulignait à sa sortie de la Chambre des communes, la présence « de signes encourageants » dans les propos du chef palestinien. Il retenait au nombre de ceux-ci la reconnaissance de l'État d'Israël, la condamnation du terrorisme et l'appel à une conférence internationale de paix au Moyen-Orient.³³ Cependant, à Genève, lors du vote sur la résolution appelant la convocation d'une conférence internationale de paix, selon les suggestions contenues dans le discours du leader palestinien, le Canada et le Costa Rica s'abstenaient, les États-Unis et Israël s'y opposaient et 138 pays l'adoptaient. Le Canada était également au nombre des 36 pays à s'abstenir, lors du vote d'une deuxième résolution, adoptée par 104 voix, prenant acte de la proclamation de l'État palestinien.³⁴

2 – Le GATT

Le Canada accueillait du 5 au 8 décembre à Montréal des délégations venues de 105 pays, dont celles des 96 pays membres du GATT, réunies pour procéder à l'examen de mi-parcours des négociations commerciales multilatérales en cours depuis le lancement à Punta del Este de l'Uruguay Round. Ouvrant la conférence, le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, mettait les délégués en garde contre un éventuel échec des négociations multilatérales économiques, qui selon lui, conduirait « à une régression vers un protectionnisme plus insidieux ».³⁵

Si le difficile dossier des subventions agricoles faisait la manchette et demeurait la principale pomme de discorde au cours de cette rencontre, plusieurs autres questions étaient débattues dont les mesures de sauvegarde, les droits de propriété intellectuelle, le commerce du textile, le commerce des services et des produits tropicaux, le règlement des différends commerciaux, le fonctionnement du GATT et l'accès aux marchés, certaines d'entre elles enregistrant même des progrès.³⁶ Les ministres des pays contractants du GATT confiaient à leurs fonctionnaires les dossiers litigieux et s'entendaient pour s'y pencher de nouveau au printemps, à Genève.

À l'issue de la réunion, le ministre canadien du Commerce extérieur et président des séances d'ouverture et de clôture des travaux, M. John Crosbie, se disait « déçu » mais « pas découragé » des résultats obtenus sur la question des subventions à l'agriculture. Il reconnaissait les efforts entrepris par le Canada pour dégager un

32. *Le Devoir*, 30 novembre 1988, pp. 1 et 10.

33. *The Globe and Mail*, 15 décembre 1988, p. A5.

34. *The Globe and Mail*, 16 décembre 1988, pp. A1 et A2 et Yves HELLER et Isabelle VICHNIAC, *Le Monde*, 17 décembre 1988, p. 3.

35. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 6 décembre 1988, pp. 1 et 8.

36. Edward GREENSPON, Brian MILNER et John KOHUT, *The Globe and Mail*, 8 décembre 1988, pp. B1 et B6 et Jean-Pierre LEGAULT, *Le Devoir*, 9 décembre 1988, pp. 1 et 10.

consensus parmi les parties sur une réforme à long terme des échanges agricoles et déplorait « le fait que la Communauté européenne n'ait pas été disposée ou en mesure d'assouplir sa position à ce sujet ». ³⁷ Effectuant un bilan de la conférence, il notait parmi les points positifs les progrès entourant l'amélioration du fonctionnement du GATT et la procédure de règlement des conflits, dossier pour lequel le Canada avait préparé en octobre à Genève avec une douzaine d'autres pays, une série de propositions. ³⁸ M. Crosbie concluait qu'en dépit de « certains malaises », le GATT se « portait bien », s'adaptait au système commercial mondial et que la volonté de réaliser les objectifs fixés à Punta del Este demeurait toujours unanime parmi les pays membres.

F — Les relations canado-américaines

1 — Le libre-échange

Laissé en plan par le déclenchement des élections, le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était de nouveau introduit à la Chambre des communes le 14 décembre par le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie. Outre quelques corrections techniques, le projet de loi présenté par le ministre était identique à celui qui avait été déposé en mai dernier. M. Crosbie demandait au Parlement « d'approuver rapidement » le projet de loi, les Canadiens ayant selon lui, confié au gouvernement, en lui donnant une majorité de sièges, le mandat de mettre en oeuvre l'Accord canado-américain. ³⁹

Les deux partis d'opposition avaient indiqué aux lendemains de l'élection qu'ils poursuivraient leurs efforts aux Communes pour empêcher l'adoption du projet de loi, puisqu'ensemble ils représentent la majorité de l'électorat canadien, soit 53 % qui n'a pas voté en faveur du libre-échange. Afin d'assurer l'adoption du projet avant la date spécifiée dans l'Accord, les heures de session du Parlement furent exceptionnellement prolongées et les débats étaient encore soumis à des motions de clôture. ⁴⁰ Le projet de loi était finalement adopté aux Communes peu avant le 25 décembre. Le Sénat à majorité libérale, qui avait indiqué après le résultat des élections son intention de ne plus bloquer le projet, l'approuvait le 30 décembre. La sanction royale était immédiatement donnée et un échange de notes diplomatiques assurait le lendemain l'entrée en vigueur de l'Accord le 1^{er} janvier 1989. ⁴¹ Le gouvernement fédéral faisait connaître au même moment la liste des candidats canadiens qui pourront faire partie des comités de règlement des différends et des contestations extraordinaires. ⁴²

37. Ministère du Commerce extérieur, *Discours no 88/56*, 9 décembre 1988; voir aussi Jean-Paul LEGAULT, *Le Devoir*, 10 décembre 1988, p. B1.

38. *Le Devoir*, 11 octobre 1988, p. 4.

39. Ministère du Commerce extérieur, *Discours no 88/57*, 14 décembre 1988; voir aussi Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 249*, 14 décembre 1988.

40. Susan DELACOURT, Ross HOWARD et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 13 décembre 1988, pp. A1 et A3.

41. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 31 décembre 1988, pp. A1 et A8.

42. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 260*, 30 décembre 1988.

2 – Autres questions commerciales

Deux semaines après l'élection du gouvernement conservateur, les États-Unis annonçaient qu'ils maintenaient, quoiqu'en la réduisant, la surtaxe touchant les exportations de bardeaux de cèdre canadiens. Le ministre canadien du Commerce extérieur se disait « déçu » de la décision américaine et soulignait que la mise en oeuvre du traité de libre-échange permettrait à l'avenir de contrecarrer de telles mesures protectionnistes. M. Crosbie devait cependant ajouter que « personne ne soutient que le traité de libre-échange éliminera les divergences d'opinion entre le Canada et les États-Unis. Il y aura encore des douzaines de sujets sur lesquels nous aurons des positions différentes ». Cette surtaxe de 35 % imposée depuis 1986 a été ramenée à 20 %. Elle sera de nouveau réduite de 10 % dans un an puis de 5 % à compter de décembre 1990.⁴³

Le 16 décembre, le ministre Crosbie annonçait que deux autres différends canado-américains seraient soulevés à Genève, le 20, lors de la réunion du Conseil du GATT. Il s'agit d'une plainte présentée par le Canada au sujet de l'interdiction américaine d'importer de la crème glacée du Canada et d'une plainte américaine concernant les contrôles canadiens sur les importations de crème glacée et de yaourt en provenance des États-Unis.⁴⁴

3 – Questions diverses

En octobre, le Canada autorisait, en vertu de l'Accord canado-américain sur la coopération dans l'Arctique, un brise-glace américain à pénétrer dans les eaux canadiennes puis à franchir le passage du Nord-Ouest. Le gouvernement canadien consentait également à ce que des travaux de recherche scientifique maritime soient effectués lors du voyage du brise-glace. Les résultats de ces recherches seront communiqués au Canada, comme le prévoit l'Accord. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures estimait que la requête des États-Unis représentait « le premier test réel » de l'entente signée en janvier dernier par les deux pays.⁴⁵

Enfin, les gouvernements américain et canadien faisaient connaître leur position commune sur le non-décollage des avions détournés. Ainsi, ils refuseront, sauf circonstances exceptionnelles, d'autoriser le décollage d'avions détournés ayant atterri sur leur territoire et prendront les mesures appropriées pour consulter l'État dont relève l'exploitant de l'avion en cause.⁴⁶

43. Michel Van de WALLE, *Le Devoir*, 7 décembre 1988, p. 15 et Kimberley NOBLE et Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 7 décembre 1988, pp. B1 et B6.

44. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 252*, 16 décembre 1988.

45. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 219*, 6 octobre 1988 et *Communiqué no 220*, 11 octobre 1988 et Paul KORING, *The Globe and Mail*, 7 octobre 1988, p. A9.

46. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 235*, 2 novembre 1988.

G — Le Canada et l'Europe occidentale

1 — La CEE

La question des quotas de pêche dans l'Atlantique Nord et celle de la fixation des prix des vins et alcools vendus au Canada occupaient encore les responsables du Canada et de la CEE au cours du trimestre. La seconde était cependant réglée à la fin de l'année par un accord sur les pratiques des sociétés des alcools provinciales, qui avaient été jugées discriminatoires par le GATT. L'accord négocié avec la CEE constitue, selon le gouvernement canadien, le « meilleur résultat qu'il était possible d'obtenir dans les circonstances » et évitera l'imposition de sanctions par la Communauté européenne.⁴⁷

Dans le dossier des pêches, le Canada réagissait avec véhémence à la décision de la CEE de fixer ses quotas de pêche dans l'Atlantique Nord pour l'année 1989 à un total de 160,000 tonnes, soit environ 12 fois les quantités allouées par l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) dont fait par ailleurs partie la CEE. Le ministre canadien des Pêches, M. Tom Siddon, déclarait que la CEE agissait « par opportunisme politique afin de satisfaire les intérêts des pêcheurs espagnols et portugais, tout en faisant preuve du mépris le plus cynique pour les réserves de l'Atlantique du Nord-Ouest et pour les intérêts légitimes des autres membres de l'Organisation ». Le Canada, ajoutait-il, étudie la possibilité de prendre des mesures à l'endroit de la CEE.⁴⁸

4 — La France

Le Canada et la France désignaient au début du mois de novembre un médiateur dans le différend qui les oppose sur les quotas de pêche et sur la délimitation d'une frontière maritime entourant l'archipel de St-Pierre-et-Miquelon. Il s'agit de M. Enrique Iglesias, actuel président de la Banque inter-américaine de développement. M. Iglesias aura quatre-vingt-dix jours pour proposer les termes d'un accord entre les deux parties.⁴⁹

Reçu pour la première fois au ministère des Affaires étrangères le 9 décembre, le nouvel ambassadeur du Canada en France, M. Claude Charland, demandait au gouvernement français de lever l'obligation faite aux voyageurs canadiens de détenir un visa pour entrer en France. L'obtention de visas d'entrée pour les visiteurs étrangers avait été exigée à la suite d'attentats terroristes à Paris en 1986. M. Charland estimait que le gouvernement français accèderait rapidement à cette demande, puisque l'obligation venait d'être levée pour la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe.⁵⁰

47. Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 254*, 20 décembre 1988.

48. *Le Devoir*, 14 décembre 1988, p. 2 et Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 14 décembre 1988, p. A4.

49. *Le Devoir*, 3 novembre 1988, p. 3.

50. *Le Devoir*, 10 décembre 1988, p. A2.

H — Le Canada et l'URSS

En octobre, le Canada et l'URSS signaient à Moscou une entente sur les conditions de l'enrichissement d'uranium canadien en URSS. Important exportateur d'uranium, le Canada ne possède pas d'installation permettant son enrichissement et certains de ses partenaires commerciaux font appel à l'Union soviétique pour enrichir l'uranium acheté au Canada. Cet accord stipule que l'uranium canadien expédié en URSS ne pourra être utilisé pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires ou pour des fins militaires et prévoit que les deux pays échangeront directement les renseignements concernant le transfert d'uranium canadien.⁵¹

Avec le reste de la communauté internationale, le Canada participait en décembre aux opérations de secours aux victimes du tremblement de terre survenu en Arménie. Le gouvernement canadien versait plus de \$5 millions, principalement consacrés, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne, à l'achat de fournitures médicales. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark avait rencontré à ce sujet l'ambassadeur soviétique à Ottawa, M. Alexei Rodionov, pour s'enquérir des besoins prioritaires du pays. Durant plusieurs jours, des avions des Forces armées canadiennes participèrent au transport aérien de matériel et de fournitures réunis par la communauté arménienne du Canada.⁵²

I — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

1 — L'Amérique centrale

Le 1^{er} novembre, le Canada annonçait la nomination de M. Enrique Alberto Belli Alfaro à titre de consul honoraire à Managua, au Nicaragua. Un nouveau consul honoraire avait été nommé plus tôt cette année au Honduras et un autre devrait l'être bientôt au Salvador. La création de ces nouveaux postes s'inscrit dans le cadre du renforcement de la présence diplomatique canadienne dans cette région tel que l'avait recommandé le Comité spécial de la Chambre des communes sur le processus de pacification en Amérique centrale en juillet.⁵³

Après le passage d'un ouragan en Amérique centrale en octobre, le Canada annonçait une série de mesures d'urgence. Ainsi, \$250,000 étaient d'abord versés à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour les secours au Nicaragua, \$90,000 à l'Organisation panaméricaine de la santé pour l'aide au Costa Rica, au Honduras et au Nicaragua et \$65,000 au Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophe.⁵⁴ Donnant suite au rapport d'un diplomate canadien qui s'était rendu au Nicaragua afin d'évaluer la situation, le gouvernement canadien octroyait quelques jours plus tard une aide supplémentaire de \$1,29 million pour la

51. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 223*, 14 octobre 1988 et John KOHUT, *The Globe and Mail*, 15 octobre 1988, p. B3.

52. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 248*, 11 décembre 1988 et *Communiqué no 256*, 22 décembre 1988.

53. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 233*, 1^{er} novembre 1988.

54. ACDI, *Communiqué no 88-117*, 25 octobre 1988.

reconstruction des régions dévastées.⁵⁵ Enfin, \$385,000 étaient acheminés, par l'intermédiaire de plusieurs organisations non gouvernementales canadiennes oeuvrant au Nicaragua, pour l'achat de matériel médical et de matériaux de construction.⁵⁶

2 – Le Chili

À la suite du plébiscite présidentiel au Chili, au début d'octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, déclarait que « le Canada se réjouissait que le vote se soit déroulé dans les meilleures conditions possibles, (...) ce qui atteste la modération et le sens des responsabilités dont ont su faire preuve toutes les parties concernées ». Le Canada espère, ajoutait-il, que des élections démocratiques puissent être tenues et qu'une transition vers un gouvernement civil s'effectue normalement.⁵⁷

J — Le Canada, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

1 – L'Iran

L'ambassade canadienne à Téhéran réouvrait officiellement ses portes le 16 octobre après huit ans d'inactivité. Au cours de cette première phase de la reprise des activités diplomatiques, l'ambassade n'offrira que les services reliés aux domaines du commerce, de l'économie et des affaires consulaires. « Le Canada, souligne le communiqué, a toutefois bon espoir de pouvoir accroître ses ressources afin d'élargir ses relations politique et économique avec l'Iran ».⁵⁸

2 – L'OLP

Estimant qu'il serait « prématuré » de se prononcer immédiatement sur la déclaration, par l'OLP, d'un État indépendant palestinien sans une consultation auprès des dirigeants des pays concernés, le gouvernement canadien reportait à plus tard ses commentaires sur ce sujet⁵⁹ et s'abstenait lors du vote de l'Assemblée générale des Nations Unies sur cette question (cf. rubrique sur l'ONU). Il accueillait cependant favorablement l'ouverture d'un dialogue direct entre l'OLP et les États-Unis. Interrogé à sa sortie de la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures liait l'initiative américaine aux déclarations du dirigeant palestinien à Genève sur la reconnaissance de l'État d'Israël et la condamnation du terrorisme. Pour le Canada, l'ouverture d'un dialogue entre les deux parties constitue « un pas important » dans l'établissement de la paix dans cette région.⁶⁰ Le porte-parole de l'OLP au Canada, M. Abdullah Abdullah, demandait au gouvernement canadien, compte tenu des récents événements, de reconsidérer la structure de ses relations diplomatiques avec l'OLP en

55. ACDI, *Communiqué no 88-120*, 28 octobre 1988.

56. ACDI, *Communiqué no 88-121*, 6 novembre 1988.

57. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 218*, 6 octobre 1988.

58. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 226*, 17 octobre 1988 et *The Globe and Mail*, 21 octobre 1988, p. A2.

59. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 16 novembre 1988, p. A5.

60. *The Globe and Mail*, 15 décembre 1988, p. A5.

élargissant les contacts officiels. Des représentants du ministère des Affaires extérieures estimaient toutefois « efficaces » les contacts diplomatiques actuels et indiquaient que ceux-ci ne seraient pas modifiés pour l'instant.⁶¹

K — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 — L'Afrique du Sud

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures commentait à quelques reprises à l'automne les développements récents en Afrique du Sud. Il qualifiait d'abord « d'anti-démocratique » le déroulement des élections municipales du 26 octobre. Il constatait ensuite que, par les menaces d'interdiction dont le gouvernement sud-africain frappe certains journaux et organisations anti-apartheid, celui-ci semble « déterminé à cacher à ses citoyens et aux observateurs étrangers les horreurs de l'apartheid et les opinions de ceux qui s'opposent à ce régime ». Il pressait enfin toutes les parties à renoncer aux actes de violence.⁶² En novembre, M. Clark se réjouissait de la décision du Président de l'Afrique du Sud de gracier les « Six de Sharpeville »,⁶³ pour se dire en décembre « grandement préoccupé » par un autre jugement rendu par un tribunal sud-africain condamnant les membres d'une organisation anti-apartheid pour trahison et terrorisme. M. Clark déclarait alors que « cette affaire semble faire partie d'une tactique du gouvernement sud-africain qui essaie de faire appel au système juridique pour harceler et supprimer l'opposition légitime à l'apartheid ». ⁶⁴ Le ministre sud-africain des Affaires étrangères qualifiait « d'ingérence » les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur de l'Afrique du Sud à Ottawa était chargé de transmettre une protestation au gouvernement canadien.⁶⁵

De passage à Ottawa en novembre, un représentant du Congrès National Africain, M. Fumie Gquiba, devait rencontrer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour demander au gouvernement canadien de rompre ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, puisque les progrès exigés en 1986 par le Premier ministre canadien n'ont pas encore été réalisés. M. Clark indiquait le lendemain à la presse que le Canada considère toujours qu'il peut accomplir davantage en maintenant son ambassade à Prétoiria.⁶⁶

2 — Le Soudan

À la demande de la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures rencontraient l'ambassadeur du Soudan au Canada pour discuter de la situation prévalant dans ce pays. Ils exprimaient de nouveau « les vives préoccupations » du gouvernement canadien devant les récents événements et pres-

61. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 16 décembre 1988, p. A5.

62. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 232*, 28 octobre 1988.

63. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 240*, 23 novembre 1988.

64. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 246*, 8 décembre 1988.

65. *Le Devoir*, 16 décembre 1988, p. 7 et *The Globe and Mail*, 16 décembre 1988, p. A2.

66. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 8 novembre 1988, p. A4 et *The Globe and Mail*, 9 novembre 1988, p. A3.

saient le gouvernement soudanais « d'explorer toutes les voies possibles en vue d'un règlement pacifique du conflit ». Ils engageaient en outre les parties concernées à intensifier leur coopération avec les organismes de secours internationaux et les organisations non-gouvernementales afin d'assurer la prestation de l'aide humanitaire aux populations affectées.⁶⁷

L — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

Dans un discours prononcé en octobre devant les membres de la Fondation Asie-Pacifique du Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures présentait quelques données récentes sur l'état actuel des relations commerciales avec la région asiatique.⁶⁸ Il précisait notamment que, mis à part le commerce avec les États-Unis, la région Asie-Pacifique représente 43 % des échanges commerciaux du Canada comparativement à 34 % pour le marché européen et que l'ensemble du commerce bilatéral avait atteint \$28,5 milliards en 1987. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1988, les exportations canadiennes vers le Japon se sont quant à elles accrues de 50 % tandis que les exportations vers la Chine et Hong Kong ont plus que doublé. M. Clark soulignait également que près de la moitié des immigrants canadiens viennent maintenant de pays situés dans cette région. Enfin, il présentait quelques avenues de collaboration utiles au rapprochement du Canada et de la région de l'Asie-Pacifique, regroupées en cinq grands domaines. Il identifiait ainsi l'amélioration des études asiatiques au Canada, l'accentuation de la coopération scientifique et technologique, le renforcement de la promotion commerciale, l'élargissement des programmes de compréhension mutuelle et l'importance de songer à institutionnaliser les rapports avec cette région. À ce propos, le ministre déclarait :

Il se pose la question de l'institutionnalisation dans le Pacifique. Il n'existe en effet aucun équivalent, dans cette région, du réseau d'organisations et d'institutions nord-atlantiques qui relie les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord sur les plans de la politique, de l'économie et de la préservation de la paix.

Si un sens de collectivité commence réellement à se développer, concluait-il, la manière dont cela se traduira dans les structures institutionnelles sera d'une importance vitale pour la coopération multilatérale et la coordination des politiques.⁶⁹

1 — La Corée

M. Clark réagissait en octobre aux récentes déclarations du président de la Corée, M. Roh Tae Woo qui accordait l'amnistie en faveur de plus de 250 prisonniers politiques. Il rappelait « la mise en place progressive, l'an dernier, d'institutions politiques démocratiques en Corée » et soulignait que ces dernières libérations faisaient preuve « d'un plus grand engagement du gouvernement coréen à l'égard des droits de la personne ».⁷⁰

67. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 225*, 17 octobre 1988.

68. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/51*, 22 octobre 1988.

69. *Ibid.*, p. 9.

70. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 222*, 13 octobre 1988.

2 – L'aide au développement et l'aide humanitaire

Pour des secours d'urgence aux Philippines frappées par un typhon, l'ACDI octroyait en octobre \$500 000, \$350 000 s'ajoutant au Fonds canadien d'initiatives locales de l'ambassade canadienne à Manille et \$150 000 allant à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.⁷¹ Un mois plus tard, elle versait cette fois-ci \$25 000 à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes des inondations en Thaïlande.⁷² Plus tôt en novembre, l'ACDI avait fourni une contribution de \$7,05 millions à l'Indonésie pour l'achat de 15 locomotives canadiennes au sein d'un projet visant à réduire les coûts de transport du charbon. En vertu d'une entente parallèle, un prêt de \$21 millions de la SEE s'ajoute à cette contribution.⁷³

N — Chronologie thématique*

Contribution canadienne au Programme alimentaire mondial

16 octobre:

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, annonce une contribution totale de \$310 millions au Programme alimentaire mondial pour les exercices financiers de 1989-1990 et de 1990-1991 lors d'une rencontre marquant la Journée mondiale de l'alimentation et le 25^e anniversaire du PAM.

Libération d'un Canadien en Inde

26 octobre:

Arrêté en novembre dernier par les autorités indiennes, M. Balkar Singh rentre au Canada. Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures se réjouit de cette libération et rappelle les démarches entreprises en sa faveur par le gouvernement canadien.

Co-participation Canada-Australie

3 novembre:

Le Canada et l'Australie signent un protocole d'entente afin de participer, en tant qu'associés, au Programme de sondage des fonds marins. Le Canada, qui collabore au sein du PSFM depuis deux ans, partagera dorénavant avec l'Australie les frais des recherches sur la géologie des profondeurs océaniques.

Un canadien président du Conseil du GATT

8 novembre:

M. John Weekes, actuel ambassadeur du Canada auprès du GATT, est élu au poste de président du Conseil du GATT. Par la même occasion il devient également le président de l'Assemblée générale. M. Weekes, dont le mandat débute immédiatement.

71. ACDI, *Communiqué no 88-119*, 27 octobre 1988.

72. ACDI, *Communiqué no 88-124*, 28 novembre 1988.

73. ACDI, *Communiqué no 88-122*, 8 novembre 1988.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

ment, supervisera le fonctionnement du conseil, l'organe décisionnel du GATT, qui se réunit une fois par mois.

Le Canada et le Commonwealth

10 novembre:

Proposée par le Canada lors du Sommet du Commonwealth en 1987 et mise sur pied en septembre dernier, l'agence de coopération en apprentissage à distance est inaugurée à Vancouver. Financé par le gouvernement fédéral et celui de la Colombie Britannique, le nouvel organisme veillera à la promotion de la coopération en matière d'enseignement à distance au moyen d'un réseau liant les institutions participantes.

Le Canada et la Banque de Chine

mi-novembre 1988:

Le vice-président de la Banque de Chine, M. Li Yu Min, inaugure à Toronto le premier bureau canadien de cette banque. Plus tôt au cours du trimestre, le Canada avait annoncé le renouvellement d'une ligne de crédit signée à Beijing entre la Société pour l'expansion des exportations et la Banque de Chine.

La Décennie du développement culturel de l'UNESCO

12 décembre:

La Décennie mondiale du développement culturel décrétée par l'UNESCO est lancée à Montréal par un concert de l'Orchestre philharmonique du monde. Le directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, invite alors les 158 États membres de l'organisation à conjuguer leurs efforts en vue du rapprochement des peuples par le truchement de projets culturels.

La politique d'aide canadienne et l'OCDE

16 décembre:

Le quotidien *The Globe and Mail* rapporte que le comité d'aide au développement de l'OCDE accueille avec satisfaction la stratégie d'aide au Développement présentée en mars dernier par le Canada.

Signature de la Convention des Nations Unies contre le trafic des stupéfiants

20 décembre:

Le Canada signe à Vienne la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. La Convention a été négociée entre 104 pays lors des trois semaines précédentes. Celle-ci donne maintenant le statut d'infraction au trafic des stupéfiants et à la culture illicite des plantes renfermant de telles substances. Elle facilite également l'extradition et l'entraide judiciaire entre les pays. La délégation canadienne à la conférence était dirigée par le ministère des Affaires extérieures et comprenait également des représentants d'autres ministères dont celui de la Justice et de la Santé et du Bien-être social.